Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260507-D202624-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 28 avril 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 18 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Isabelle FRAVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Jonathan LE GOFF, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Jérémy PERRON, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE, Elina VANDENBROUCKE.
Excusée : 1 : Audrey LE CALVÉ qui a donné procuration à Elina VANDENBROUCKE.
Secrétaire de séance : Karoline Corre.

DÉLIBÉRATION 2026/24
DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que, comme dans chaque département du territoire national, le Préfet du Finistère souhaite que les communes désignent un élu référent « sécurité routière ».
Les objectifs du réseau ainsi constitué sont d'échanger :
- des informations sur la sécurité routière,
- des expériences relatives à des actions menées,
- des stratégies d'actions coordonnées et répondant aux enjeux de notre département.

Les rôles de l'élu référent sécurité routière sont les suivants :
- être l'interlocuteur reconnu en matière de « sécurité routière »,
- diffuser la culture « sécurité routière » dans la commune,
- animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune,
- mobiliser les acteurs locaux,
- participer au réseau des élus référents « sécurité routière »

La candidature de David LE BOUR est proposée.
Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-21,
Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents
Par 19 voix POUR

DÉSIGNE David LE BOUR, en qualité d'élu référent pour la sécurité routière.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 7 mai 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 11/05/2026
De la publication le 11/05/2026